• INTERNATIONAL •

RETOUR SUR LES FESTIVITÉS DE LA SAINT-YVES AU BARREAU D'HAÏTI - 19 AU 21 MAI 2016

La Saint-Yves, célébrée le 19 mai de chaque année, donne lieu à une série de manifestations en Haïti, instaurée en 1934 sous le bâtonnat de Luc Théart. Elle demeure l'événement le plus important organisé par l'Ordre des avocats de Port-au-Prince.

Composé de 1 500 avocats, le barreau de Port-au-Prince est extrêmement actif, sous l'impulsion notamment de son bâtonnier Stanley Gaston, en fonction depuis octobre 2015. Pénaliste, professeur à l'université, il est également président de la Fédération des barreaux d'Haïti depuis décembre 2015. M. le bâtonnier Stanley Gaston porte son action sur un renforcement institutionnel au sein de son barreau, la sécurisation de la profession, sans oublier l'éthique et la formation des confrères.

Mme la vice-bâtonnière, dès son arrivée, a été reçue par le président de la République provisoire, Jocelerme Privert, aux côtés d'une délégation du barreau de Paris, mais également de représentants du Conseil national des barreaux : M. le bâtonnier Jean-Marie Burguburu, Richard Sedillot et Cyril Bourayne Dominique Tricaud représentait quant à lui la CIB - Conférence internationale des barreaux.

« L'avenir de la profession d'avocat en Haïti », thème retenu pour cette édition des festivités, a été traité au travers de multiples conférences axées sur « Les nouveaux enjeux pour la profession





d'avocat » et « La protection du public et la sécurité professionnelle ». C'est sur ce second sujet que sont notamment intervenus Dominique Tricaud et Cyril Bourayne, Mme la vice-bâtonnière Dominique Attias ayant traité le thème du secret professionnel.

La soirée de gala a été l'occasion de la remise de distinction au président de la République Jocelerme Privert. Le ministre de la Justice haïtien était également présent, marque de la considération portée à la profession en Haïti. De nombreux avocats font d'ailleurs partie du gouvernement.

Dans le cadre des rencontres organisées en marge des festivités, Mme la vice-bâtonnière a eu l'occasion d'échanger avec le représentant de l'ambassadeur de France en Haïti, qui entend mettre en place une formation en droit des mineurs à destination des confrères. Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'accès au droit et à la justice en Haïti, sujet pour lequel nos confrères haïtiens sont extrêmement mobilisés.

Le pays reste dans un grand état de dénuement à la suite du tremblement de terre de janvier 2010.

Rappelons que l'Ordre des avocats de Paris, à la suite de cette catastrophe, s'était immédiatement mobilisé pour la création d'un fonds de solidarité sous l'égide de la Fondation de France, pour venir en soutien des barreaux haïtiens.